

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

PASSEPORT - LISTE DES PIÈCES

Documents à fournir pour une première demande :

LES DEMANDES DE PASSEPORTS SE FONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
À PRENDRE SUR LA PLATEFORME DÉDIÉE : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>
AUCUN DOSSIER NE SERA INSTRUIT SANS RENDEZ-VOUS PRÉALABLE.

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Photo d'identité de moins de 6 mois
- Justificatif de domicile de moins d'un an (quittance de loyer, avis d'imposition, facture énergie, bulletin de paie, attestation d'assurance, relevé de charges...)
- Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans, le cas échéant
- Acte de naissance de moins de 3 mois, sauf si la carte d'identité est valide ou si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé (Ville reliée au dispositif Comedec)
- Justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...), le cas échéant
- Timbre fiscal de :
 - 86 euros pour un majeur
 - 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans
 - 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans

Pour un mineur (présence obligatoire et empreintes à partir de 12 ans) :

- Justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

Les grandes étapes de la démarche :

10 minutes pour faire votre démarche

1 - Se connecter ou créer un compte sur le site de l'ANTS

2 - Acheter un timbre fiscal en ligne ou dans un bureau de tabac

Vous pouvez acheter le timbre fiscal, en payant par carte bancaire, pendant la pré-demande.

Documents à fournir pour un renouvellement :

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile de moins d'un an
- Timbre fiscal d'un montant de :
 - 86 euros pour une personne majeure
 - 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans
 - 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans
- Passeport à renouveler
 - en cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
 - en cas de perte : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier en mairie)
- Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé : une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé et que vous ne disposez pas de Carte nationale d'Identité valide (périmée depuis plus de 5 ans) : un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé (ville reliée au dispositif Comedec)

Pour un mineur (présence obligatoire et empreintes à partir de 12 ans) :

- Justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

Cas particuliers :

Personne majeure hébergée :

- Attestation d'hébergement
- Copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Justificatif de domicile personnalisé (au nom du demandeur et à l'adresse de l'hébergeant)

Nom d'usage (Naissance, Mariage, Divorce, Veuvage) :

- Acte d'état civil qui justifie le nom d'usage
- Jugement de divorce qui autorise le port du nom